



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU E/3 – POLITIQUE DU DEDOUANEMENT
11, RUE DES DEUX COMMUNES
93558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Montreuil, le 10 OCT. 2016

Dossier suivi par : Astrid Weigel
Téléphone : 01 57 53 46 19
Télécopie : 01 57 53 49 40
Mél : dg-e3-oea@douane.finances.gouv.fr

Réf : 160904

Monsieur,

Votre demande n° FR00164319 relative à l'octroi de l'autorisation AEO Simplifications douanières/Sécurité et sûreté a été acceptée. Vous trouverez ci-joint l'autorisation qui vous a été délivrée.

J'appelle votre attention sur l'obligation qui vous incombe, conformément aux dispositions de l'article 23 §2 du règlement (UE) N° 952/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union : « *le titulaire de l'autorisation informe, sans tarder, l'autorité douanière de tout événement survenu après la prise de décision et susceptible d'avoir une incidence sur son maintien ou son contenu* ». Cette démarche devra se faire auprès du service régional d'audit de Marseille, 48 avenue Robert Schuman, 13224 MARSEILLE Cedex 2.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération,

L'administrateur des Douanes,
chef du bureau E3,

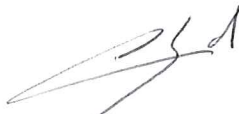
Claude LE COZ

Florent HERVE
Responsable douane
LYONDELL CHIMIE FRANCE
Route du quai Mineralier ZI Fos Cab
13775 FOS SUR MER Cedex



UNION EUROPÉENNE

AUTORISATION OEA

<p>1. Titulaire du certificat : LYONDELL CHIMIE FRANCE</p> <p>N° EORI : FR 333 834 562</p> <p>Route DU QUAI MINERALIER ZONE INDUSTRIELLE 13775 FOS SUR MER CEDEX</p>	<p>N° FR00164319</p> <p>2. Autorité de délivrance : FR 750681 Direction Générale des Douanes et Droits Indirects</p> <p>L'administrateur des douanes, Chef du bureau E/3</p>  <p>Claude LE COZ</p>
--	--

Le titulaire mentionné dans la case 1 est un

Opérateur Économique Agréé

~~Simplifications douanières~~

~~Sécurité et sûreté~~

Simplifications douanières / Sécurité et sûreté ✓

3. Date de prise d'effet de l'autorisation : 12/10/2016

